



Un titre de Séjour pour des raisons médical

Par **GNS**, le **14/09/2019** à **06:06**

Bonjour,

J'ai un titre de séjour temporaire vie privée-vie familiale, pour des raisons médicales, en France, avec un permis de travail depuis trois ans. A ce moment mon médecin m'a déclaré guéri. Je travaille, j'ai un contrat CDI, est-ce que mon titre de séjour me serait repris ou on me le plaira pour que je puisse continuer à travailler sur le territoire français ?

Merci,